

# Risque sismique en Nord - Pas-de-Calais

## La nouvelle réglementation présentée à Arras, le 11 avril 2012 à 102 industriels, bureaux d'études et administrations



Michel Pascal a introduit une demie journée d'information sur la nouvelle réglementation sismique, organisée par les DREAL Nord - Pas-de-Calais et Picardie, le 11 avril 2012, à Arras.

L'enjeu est la prise en compte du risque sismique dans les études de dangers des ICPE, dans les PPRT, dans la maîtrise de l'urbanisation liée aux ICPE, dans les PPI et dans la maîtrise des risques des installations SEVESO.

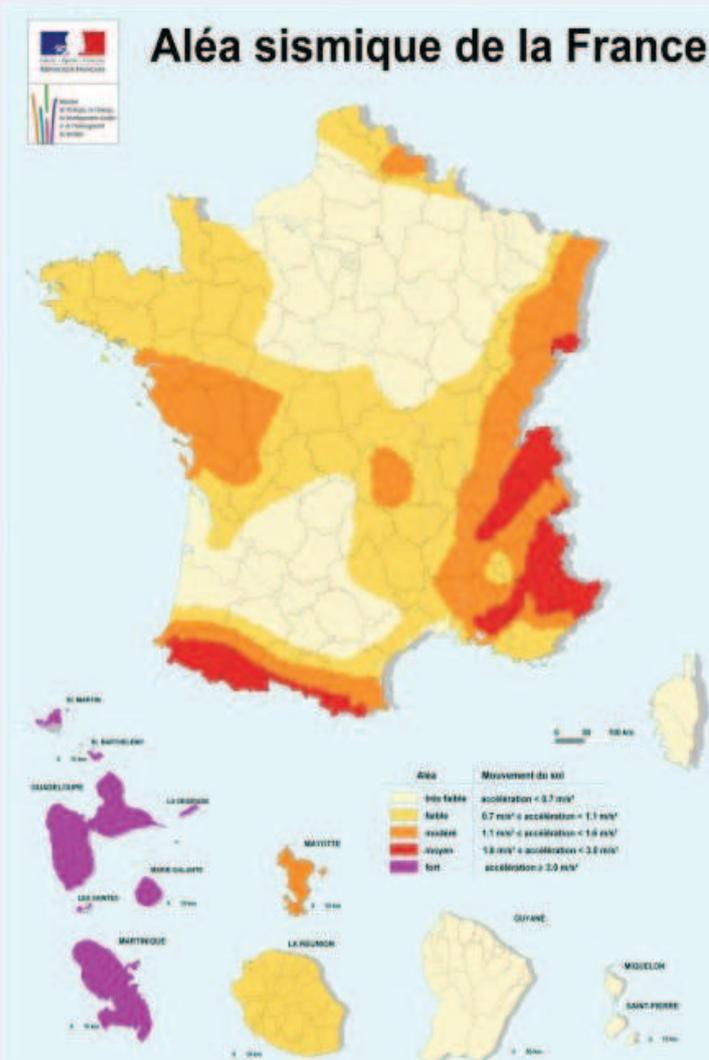
Au programme de cette réunion d'information et d'échanges qui a rassemblé 102 personnes :

- un rappel historique sur le risque sismique
- une sensibilisation à la réglementation
- la prise en compte du risque sismique dans les projets



### Les intervenants

Pascal DOMINIQUE - BRGM  
 Patricia ROUY et Olivier COUSIN - DDTM 59  
 Alexandra KREBS-DUHAMEL- DREAL NPdC  
 Cédric BOURILLET - Ministère /DGPR



- Depuis mai 2011, la carte de zonage sismique fixe les règles en matière de construction dans les zones à risques. En France, 21 000 communes sont concernées par le risque sismique. Notre région présente trois zones de sismicité : très faible, faible et modérée.

Dans le Nord, 315 communes sont classées en sismicité modérée : celles du Cambrésis, du Valenciennois et de l'Avesnois. Dans le Pas-de-Calais, la majorité des communes sont classées en sismicité faible. 220 communes du Montreuillois sont de sismicité très faible.

Selon les codes parasismiques de l'Eurocode, les sols sont classés selon leur résistance, de sol rocheux à sol mou...

Ainsi, la nature du sol génère des exigences en termes de conception et de construction des bâtiments neufs. Leur usage social est également pris en compte : les immeubles d'habitation, de bureaux, centres de soins, de production d'énergie et de gestion de crise, répondront à des normes selon l'intensité du risque sismique de leur zone.

### Le saviez-vous ?

*Le Nord de la France n'est pas à l'abri du risque sismique. De nombreux événements rappellent que ce risque existe sur notre territoire :*

- le 6 avril 1580 : important tremblement de terre dont l'épicentre est dans le Pas-de-Calais
- le 2 septembre 1896 à Arras
- le 11 juin 1938 à Valenciennes
- et encore 14 séismes de magnitude comprise entre 2,8 et 4 enregistrés depuis 1961.

*«Le séisme de 1580 a provoqué de nombreux dégâts dans le Nord de la France avec beaucoup de maisons et d'églises détruites à Calais, dans la vallée de la Seine et dans le sud-est de l'Angleterre... Après les secousses, l'onde engendrée par le séisme s'est propagée dans la Manche, avec des vagues hautes de quatre mètres, atteignant Calais et Boulogne. Un pèlerinage commémoratif a eu lieu dans la région jusqu'en 1701.»*